

STATISTIQUES DE LANGUES CANADA

- 63 de nos 228 programmes membres sont situés en C.-B., dont 10 proviennent du secteur public et 53 du secteur privé
- 50 941 étudiants inscrits aux programmes de Langues Canada en 2014, qui représentaient :
 - environ **165 000 000 \$ de revenus liés aux frais de scolarité seulement**
 - approximativement **502 500 000 \$ en recettes globales pour la province**
- **Cinq principaux pays d'origine :**

Japon	10 390
Brésil	8 545
Corée du Sud	7 344
Chine	3 607
Arabie Saoudite	3 270

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Participation à Expolangues à Paris, en France
- Missions exploratoires en Thaïlande et à Taïwan
- Participation au salon Imagine Canada au Mexique
- Participation à des ateliers d'ICEF à Montréal, Berlin et Miami
- Visites de familiarisation pour les agents, en Ontario et au Québec
- Webinaires portant sur divers marchés (Turquie, Chine, Vietnam et Mexique)
- Missions commerciales en Turquie et au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie (Chine et Vietnam)
- Forum sur l'éducation, les langues et la main d'œuvre, à São Paulo, au Brésil
- Forum d'échange sur le français langue seconde (FEFLS), à Montréal, au Québec
- Journée des étudiants du monde, dans diverses provinces au Canada

CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Normes et accréditation

Seules normes et seul régime d'accréditation à être reconnus aux échelons national et international pour les programmes de langue au Canada.

Accréditation faite par un organisme indépendant, Orion Assessment Canada inc.

Achèvement garanti des programmes des étudiants

Régime d'assurance pour l'achèvement des études (ECAP™)
 ECAP™ permet d'assurer que chaque étudiant inscrit à un programme membre de Langues Canada pourra achever ses études. En cas de fermeture d'une école, les étudiants sont transférés dans un autre programme membre sans frais supplémentaires.

Fonds d'assurance études pour les étudiants (SEAF™)

Les fonds du SEAF™ serviraient à rembourser les étudiants qui ne pourraient terminer leurs études si un placement n'est pas possible.

Règlements administratifs, politiques sur l'adhésion et code de déontologie

Les règlements administratifs et les politiques connexes sur l'adhésion, y compris le code de déontologie, constituent les lignes directrices des membres de Langues Canada. Les membres qui ne respectent pas les critères, dont les normes, peuvent perdre leur qualité de membre.

Le code de déontologie exige que les membres de LC s'assurent que toutes les lois et tous les règlements applicables dans leur domaine d'application sont respectés en tout temps.